

# Bazoches en Dunois

## Bulletin Municipal 2022



### Sommaire

- ◆ Informations pratiques
- ◆ Ordures ménagères
- ◆ n°utiles
- ◆ ODM—SITCOM
- ◆ Civisme-Bon sens
- ◆ Travaux 2021-2022
- ◆ Retour sur 2021 en photos
- ◆ Amélioration de l'Habitat
- ◆ La Communauté de Communes Cœur de Beauce
- ◆ Enfance et Jeunesse
- ◆ Associations

En ce début d'année 2022 espérant plus sereine, le conseil municipal se joint à moi pour vous présenter nos meilleurs vœux de bonheur, santé, prospérité et réussite dans vos projets familiaux et professionnels tout en regrettant de ne pouvoir partager ce moment en votre présence. Nous espérons que vous avez passé même de bonnes fêtes de fin d'année en famille mais « peut-être restreinte ». Les années 2020 et 2021 ont été bien perturbées par cette pandémie COVID et cela continue à nouveau En ce début d'année 2022. Depuis le 14 juillet 2021, nous avons espéré repartir vers un fonctionnement plus normal mais c'était sans compter sur la persistance de ce satané virus qui nous prive toujours de tous nos moments de convivialité organisés par la commune ou par les associations (Choucroute et méchoui des Pompiers, Cérémonies du 8 mai et du 11 novembre, buffet campagnard et festivités du 14 juillet, repas des Anciens, arbre de Noël des enfants, la Sainte Barbe, soirées de Bazoch'attitude et manifestations diverses de Bouges nos Ecoles, Familles Rurales etc...). La cérémonie des Vœux de janvier 2022 est aussi annulée.

En espérant toujours que la situation s'améliore durablement, nous devons faire notre possible pour respecter les gestes barrières et éviter les rassemblements. C'est peut être difficile pour certains d'entre vous mais nous n'avons pas le choix si nous voulons retrouver une vie normale.

Les travaux de réhabilitation du château d'eau avec la mise en service du surpresseur se sont déroulés tout au long de l'année et sont maintenant terminés. Le permis de construire de la nouvelle école a été accordé fin 2020 et les procédures d'appels d'offres pour les travaux ont aussi pris beaucoup de retard avec cette crise sanitaire mais les travaux engagés par la Communauté des Communes Cœur de Beauce doivent enfin commencer en ce début d'année 2022. Des travaux de réfection des trottoirs par tranches sont envisagés et ainsi que le remplacement de fenêtres et de porte d'entrée du logement communal. Merci à Clairette et à Jean-Hugues pour leur dévouement et d'être à votre écoute afin de vous servir au mieux

Merci pour leur dévouement aux membres des associations de la commune, à nos Sapeurs Pompiers qui sont toujours à la recherche de nouvelles recrues Ayons une pensée pour ceux qui nous ont quitté cette année et bienvenue aux nouveaux arrivants

Surtout prenez soin de vous !!!

Votre Maire Guy BILLAULT

# BAZOCHES EN DUNOIS

18 rue des Ecoles — 28140

**La Mairie est ouverte au Public le mardi de 11h à 12h et le samedi matin de 9h à 12h.**

**Secrétaire de Mairie : Mme Clairette VISAGE**

**Tel : 02 37 22 08 01**

**Mairie.baz.dunois@orange.fr**



La Commune de Bazoches-en-Dunois est composée de :

- Bazoches-en-Dunois
- Dothin
- Perthuiset
- Boissay
- + les Fermes isolées

Code INSEE : 28028

Région : Centre

Département : Eure et Loir (28)

Arrondissement : Châteaudun (28200)

EPCI : Communauté de Communes Coeur de Beauce



Altitude : 135m

Longitude : 1.567778E

Latitude : 48.102501

Population : 265 Habitants

Superficie : 18.8 km<sup>2</sup>

Densité : - de 1 Hab/m<sup>2</sup>

Retrouvez Bazoches en Dunois sur :

Internet : [www.bazoches-en-dunois.org](http://www.bazoches-en-dunois.org)

Twitter : @bazoches\_dunois

Et sur PanneauPocket

## Le coût de l'eau à Bazoches en Dunois

**Le prix facturé est de 2,15€/m<sup>3</sup>**

**Décomposition :**

- 1.30€/m<sup>3</sup> pour la Commune
- 0.48€/m<sup>3</sup> pour la CCCB
- 0.30€/m<sup>3</sup> redevance pollution de l'eau
- 0.07€/m<sup>3</sup> FSIREP

**Auquel s'ajoute, la location du compteur**

Ø 15 = 20 €

Ø 20 = 25 €

Ø 25 = 33 €

Le relevé des compteurs se fait généralement courant du mois de Juin de chaque année.

## Taxe d'habitation

**Suppression/exonération**

Pour votre résidence secondaire, si vous en avez une. Vous pouvez bénéficier d'exonération dans certains cas.

[Taxe d'habitation | service-public.fr](#)

80% des foyers bénéficient de la suppression progressive de leur taxe d'habitation sur leur résidence principale (diminution de 30% en 2018, 65% en 2019 et 100% en 2020). En faites-vous partie ?

Simulateur : [Simulateur de la réforme de la taxe d'habitation pour 2019 | impots.gouv.fr](#)

## Taxes foncières

Les taux officiels pour la commune de B-e-D sont :

**Taxe foncier bâtis 30,95%**

**Taxe foncier non bâtis 22,46%**

**Bâtis, non bâtis, local d'activité, logement, terrains**

La taxe foncière fait partie, avec la taxe d'habitation, des impôts locaux qui sont perçus par les collectivités territoriales (communes, départements, régions) en fin d'année. On parle aussi d'impôts fonciers. La taxe foncière concerne tout propriétaire d'un bien immobilier (logement, local d'activité, terrain). Etablie à partir de la même valeur locative que la taxe d'habitation, la taxe foncière obéit à des règles qui lui sont propres.

La taxe foncière est souvent accompagnée de taxes assimilées aux impôts locaux. C'est notamment le cas de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères qui porte sur tous les biens assujettis à la taxe foncière.

## Taxes d'aménagement

La taxe d'aménagement est une taxe due en France pour toute construction de maison individuelle ou lors d'un agrandissement (abri de jardin, piscine, etc...).

Son calcul est fait par les services des impôts après dépôt des documents officiels en Mairie et porte sur 12 points (superficie de la construction, places de parking, etc).

Son montant est composé de trois parts : communale (1% pour Bazoches en Dunois), départementale et régionale (uniquement en Région Ile de France).

Chaque entité territoriale est libre de fixer son taux, ce qui veut dire que celui-ci varie d'une commune à une autre. Son montant peut être de plusieurs milliers d'euros. Elle est payable en deux fois à la 1<sup>er</sup>e et à la 2<sup>ème</sup> date anniversaire de l'acceptation de l'autorisation d'urbanisme (PC ou déclaration préalable). Calculez simplement votre impôt en vous connectant sur le site internet ci-dessous et bénéficiez d'une attestation de calcul à utiliser dans votre plan de financement.

[Www.taxe-amenagement.fr](http://Www.taxe-amenagement.fr)

## Historique pluviométrie à Bazoches en Dunois et Dothin

Relevé pluviométrique de DOTHIN - en mm																
Année/Mois	2014		2015		2016		2017		2018		2019		2020		2021	
JANVIER	63	54	-14%	72	33%	25	-65%	105	320%	49	-53%	43	-12%	87	102%	
FEVRIER	85,5	54,5	-36%	81	49%	44	-46%	50	14%	27	-46%	79	193%	59	-25%	
MARS	24,5	28,5	16%	95	233%	72	-24%	87	21%	60	-31%	64	7%	20	-69%	
AVRIL	51	29,5	-42%	76	158%	17	-78%	45	165%	39	-13%	27	-31%	7	-74%	
MAI	112	61,5	-45%	156	154%	71	-54%	67	-6%	52	-22%	50	-4%	81	62%	
JUIN	71	7	-90%	84	1100%	45	-46%	32	-29%	45	41%	34	-24%	115	238%	
JUILLET	99	12	-88%	12	0%	49	308%	52	6%	14	-73%	2	-86%	73	3550%	
AOÛT	83	76	-8%	22	-71%	87	295%	19	-78%	52	174%	28	-46%	13	-54%	
SEPTEMBRE	21	93	343%	51	-45%	84	65%	12	-86%	29	142%	33	14%	61	85%	
OCTOBRE	83	63	-24%	15	-76%	22	47%	37	68%	111	200%	70	-37%	55	-21%	
NOVEMBRE	30	62	107%	73	18%	36	-51%	85	136%	117	38%	11	-91%	38	245%	
DECEMBRE	46	35	-24%	24	-31%	93	288%	75	-19%	80	7%	126	58%	72	-43%	
<b>TOTAL</b>	<b>769</b>	<b>576</b>	<b>-25%</b>	<b>761</b>	<b>32%</b>	<b>645</b>	<b>-15%</b>	<b>666</b>	<b>3%</b>	<b>675</b>	<b>1%</b>	<b>567</b>	<b>-16%</b>	<b>681</b>	<b>20%</b>	

Relevé pluviométrique de Bazoches-en-Dunois - en mm																
Année/Mois	2014		2015		2016		2017		2018		2019		2020		2021	
JANVIER	66	45	-32%	68	51%	24,5	-64%	95	288%	51	-46%	26	-49%	59	127%	
FEVRIER	71	29	-59%	72	148%	43,5	-40%	49	13%	26	-47%	76	192%	40	-47%	
MARS	18	22	22%	63	186%	69	10%	79	14%	59	-25%	59	0%	18	-69%	
AVRIL	42	45	7%	47	4%	16,5	-65%	42	155%	39	-7%	20	-49%	9	-55%	
MAI	95	42	-56%	141	236%	67	-52%	69	3%	57	-17%	50	-12%	80	60%	
JUIN	86	6	-93%	77	1183%	41	-47%	28	-32%	39	39%	37	-5%	131	254%	
JUILLET	96	14	-85%	8,5	-39%	47	483%	45	-4%	12	-73%	1	-92%	78	7700%	
AOÛT	66	78	18%	16	-79%	81	406%	24	-70%	52	117%	25	-52%	17	-32%	
SEPTEMBRE	14	79	464%	51,5	-35%	78	51%	9	-88%	29	222%	24	-17%	58	142%	
OCTOBRE	67	61	-9%	13	-79%	24	85%	28	17%	101	261%	63	-38%	41	-35%	
NOVEMBRE	43	54	26%	59	9%	35	-41%	78	123%	119	53%	7	-94%	0	-100%	
DECEMBRE	38	26	-32%	21	-19%	79	276%	79	0%	78	-1%	102	31%	70	-31%	
<b>TOTAL</b>	<b>702</b>	<b>501</b>	<b>-29%</b>	<b>637</b>	<b>27%</b>	<b>605,5</b>	<b>-5%</b>	<b>625</b>	<b>3%</b>	<b>662</b>	<b>6%</b>	<b>490</b>	<b>-26%</b>	<b>601</b>	<b>23%</b>	

## Location Salle Polyvalente

	Habitants communes	Habitants hors communes
1 jour	<b>80€</b>	<b>130€</b>
2 jour	<b>130€</b>	<b>190€</b>
1/2 journée	<b>40€</b>	<b>70€</b>
Vaisselle	0.30€ le couvert	0.30€ le couvert
Cautions	<b>300€</b>	<b>300€</b>
Cautions	<b>200€</b>	<b>200€</b>

La location de la Salle Polyvalente se fait à la Mairie. Une attestation RC sera obligatoire

## Concession Cimetière


	Concession pour 30 ans	Concession pour 50 ans	commentaires
Concession 2m <sup>2</sup>	<b>110€</b>	<b>200€</b>	Renouvelable
Emplacement	<b>100€</b>	<b>170€</b>	Renouvelable
Colombarium (pour 2 urnes)	<b>500€</b>	<b>700€</b>	Gravure et plaque à la charge des Familles

Espace dispersion	<b>80€</b>	Gravure et plaque à la charge
-------------------	------------	-------------------------------


Les concessions perpétuelles ne sont plus autorisées

- POMPIERS depuis tel. fixe 18
- POMPIERS depuis tel. portable 112
- SAMU 15
- GENDARMERIE 17
  
- Centre antipoison (TOURS) 02 47 64 64 64
- ADMR 02 37 99 89 54
- EDF dépannage 08 10 33 30 28
- GDF dépannage 08 00 47 33 33
- Communauté de Communes 02 37 99 72 84
  
- La Poste d'Orgères en Beauce 02 37 99 70 31
  
- Tarifs-postaux.fr
  
- Guêpes et frelons (professionnel agréé par le Ministère de l'Agriculture)  
Mr Claude LAISNE 02 37 96 72 57 / 06 84 39 27 17
  
- Maisons des Services Publics 02 37 99 72 84  
(Pôle de proximité de la CCCB)
  
- Trésor Public 02 37 99 97 90
- Carte de crédit perdue ou volée 08 92 70 57 05
  
- Opposition chéquier 08 92 68 32 08
  
- Infos escroqueries 08 11 02 02 17
  
- Téléphone portable perdu ou volé
  - ORANGE 08 00 10 07 40
  - SFR 1023
  - BOUYGUES 08 00 29 10 00
  
- Maison Médicale Pôle de santé d'équilibre 28200 CIVRY  
Médecin Généraliste : Docteur Elodie GOUDEAU 02 37 96 92 01  
Cabinet d'Infirmières 02 37 96 40 65  
Parapharmacie
  
- Maison de Santé d'Orgères en Beauce 1 place de Gymnase

# Planning de ramassage des ODM



**ORDURES MÉNAGÈRES**



**COLLECTE LE JEUDI MATIN**


## BAZOCHES EN DUNOIS

**CALENDRIER 2022**


JANVIER
FÉVRIER
MARS
AVRIL
MAI
JUIN

S 1	M 1	M 1	V 1	D 1	M 1
D 2	M 2	M 2	S 2	L 2	J 2
L 3	J 3	J 3	D 3	M 3	V 3
M 4	V 4	V 4	L 4	M 4	S 4
M 5	S 5	S 5	M 5	J 5	D 5
J 6	D 6	D 6	M 6	V 6	L 6
V 7	L 7	L 7	J 7	S 7	M 7
S 8	M 8	M 8	V 8	D 8	M 8
D 9	M 9	M 9	S 9	L 9	J 9
L 10	J 10	J 10	D 10	M 10	V 10
M 11	V 11	V 11	L 11	M 11	S 11
M 12	S 12	S 12	M 12	J 12	D 12
J 13	D 13	D 13	M 13	V 13	L 13
V 14	L 14	L 14	J 14	S 14	M 14
S 15	M 15	M 15	V 15	D 15	M 15
D 16	M 16	M 16	S 16	L 16	J 16
L 17	J 17	J 17	D 17	M 17	V 17
M 18	V 18	V 18	L 18	M 18	S 18
M 19	S 19	S 19	M 19	J 19	D 19
J 20	D 20	D 20	M 20	V 20	L 20
V 21	L 21	L 21	J 21	S 21	M 21
S 22	M 22	M 22	V 22	D 22	M 22
D 23	M 23	M 23	S 23	L 23	J 23
L 24	J 24	J 24	D 24	M 24	V 24
M 25	V 25	V 25	L 25	M 25	S 25
M 26	S 26	S 26	M 26	J 26	D 26
J 27	D 27	D 27	M 27	V 27	L 27
V 28	L 28	L 28	J 28	S 28	M 28
S 29	M 29	M 29	V 29	D 29	M 29
D 30	M 30	M 30	S 30	L 30	J 30
L 31	J 31	J 31	D 31	M 31	V 31

**EMBALLAGES RECYCLABLES**




**COLLECTE LE JEUDI MATIN DES SEMAINES IMPAIRES**



Changement des conditions d'accès en déchèteries à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022. Consultez [www.sitreva.fr](http://www.sitreva.fr)

SITCOM de la région de Châteaudun  
29 rue Louis Appert, 28200 Châteaudun  
[www.sictom-chateaudun.com](http://www.sictom-chateaudun.com)  
02 37 45 61 55



**ORDURES MÉNAGÈRES**



**COLLECTE LE JEUDI MATIN**

## BAZOCHES EN DUNOIS

**CALENDRIER 2022**


JUILLET
AOÛT
SEPTEMBRE
OCTOBRE
NOVEMBRE
DÉCEMBRE

V 1	L 1	J 1	S 1	M 1	J 1
S 2	M 2	V 2	D 2	M 2	V 2
D 3	M 3	S 3	L 3	J 3	S 3
L 4	J 4	D 4	M 4	V 4	D 4
M 5	V 5	L 5	M 5	S 5	L 5
M 6	S 6	M 6	J 6	D 6	M 6
J 7	D 7	M 7	V 7	L 7	M 7
V 8	L 8	J 8	S 8	M 8	J 8
S 9	M 9	V 9	D 9	M 9	V 9
D 10	M 10	S 10	L 10	J 10	S 10
L 11	J 11	D 11	M 11	V 11	D 11
M 12	V 12	L 12	M 12	S 12	L 12
M 13	S 13	M 13	J 13	D 13	M 13
J 14	D 14	M 14	V 14	L 14	M 14
V 15	L 15	J 15	S 15	M 15	J 15
S 16	M 16	V 16	D 16	M 16	V 16
D 17	M 17	S 17	L 17	J 17	S 17
L 18	J 18	D 18	M 18	V 18	D 18
M 19	V 19	L 19	M 19	S 19	L 19
M 20	S 20	M 20	J 20	D 20	M 20
J 21	D 21	M 21	V 21	L 21	M 21
V 22	L 22	J 22	S 22	M 22	J 22
S 23	M 23	V 23	D 23	M 23	V 23
D 24	M 24	S 24	L 24	J 24	S 24
L 25	J 25	D 25	M 25	V 25	D 25
M 26	V 26	L 26	M 26	S 26	L 26
M 27	S 27	M 27	J 27	D 27	M 27
J 28	D 28	M 28	V 28	L 28	M 28
V 29	L 29	J 29	S 29	M 29	V 29
S 30	M 30	V 30	D 30	M 30	J 30
D 31	M 31	L 31	J 31	S 31	V 31

**EMBALLAGES RECYCLABLES**



**COLLECTE LE JEUDI MATIN DES SEMAINES IMPAIRES**



Changement des conditions d'accès en déchèteries à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022. Consultez [www.sitreva.fr](http://www.sitreva.fr)

SITCOM de la région de Châteaudun  
29 rue Louis Appert, 28200 Châteaudun  
[www.sictom-chateaudun.com](http://www.sictom-chateaudun.com)  
02 37 45 61 55

# Le SITCOM de Châteaudun

29 rue Louis Appert, 28200 Châteaudun

## HORAIRES DE CONTACT

Lundi à vendredi de 9h à 12h & de 14h à 17h

Samedi Fermé Dimanche Fermé

tel: 02 37 45 61 55

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022, vos apports en déchèterie seront comptabilisés en nombre de points. Le principe est simple : aucune limitation de volume de déchets apportés ; la valeur de l'apport sera déterminée par la catégorie du moyen utilisé pour transporter vos déchets. En tant que particulier, vous disposerez d'un compte crédité chaque année, automatiquement et gratuitement, de **50 points** que vous pourrez utiliser grâce à votre pass' déchèterie. **(voir tableau l'image page suivante)**

Ainsi vous pourrez par exemple, effectuer :

- 50 apports dans une voiture de tourisme ou une petite remorque
- 25 apports dans une voiture de tourisme + petite remorque
- 5 apports dans un petit camion
- 1 apport dans un petit camion et 40 apports avec une voiture de tourisme.

Sans limitation de volume, vous pourrez organiser librement vos apports en fonction de vos seuls besoins.

Sans démarche supplémentaire, vous pourrez accéder dans les mêmes conditions à toutes les déchèteries de Sitreva.

Si le crédit de 50 points ne vous suffit pas, c'est facile : vous pourrez créditer votre compte en points supplémentaires, selon le tarif en vigueur, depuis « **Mon espace** » sur sitreva.fr. Les conditions qui s'appliquent sont alors celles <sup>2</sup>

Si plusieurs membres de votre foyer vont régulièrement en déchèterie, c'est facile ; vous pourrez lier un nouveau pass'déchèterie à votre compte, sur simple demande depuis « **Mon espace** » sur sitreva.fr

Vous pourrez gérer votre ou vos pass'déchèterie(s) et accéder à toutes les informations relatives à votre compte et vos apports dans « **Mon espace** » sur sitreva.fr

Vous y retrouverez l'historique de vos différents apports, pourrez télécharger les bons de dépôt.

Vous pourrez créditer votre compte en points supplémentaires.

Vous pourrez y faire la mise à jour de vos données personnelles : déménagement, changement de nom ... ou encore déclarer la perte d'un pass'déchèterie, demander l'attribution d'un pass'déchèterie supplémentaire ou demander son renouvellement.

Vous y retrouverez votre ou vos cartes pass'déchèterie(s) dématérialisée(s).

L'ensemble des fonctionnalités sera disponible à partir de début janvier 2022.



# Ordures ménagères — SITCOM

## Valeur de l'apport d'un particulier en déchèterie

Points du moyen de transport **+** 1 pt / 10kg de produits chimiques **-** Valeur de l'apport en Points Déchèterie

50 Points Déchèterie automatiquement crédités chaque année sur votre compte

### Moyen de transport des déchets Points

Voiture de tourisme • Rubrique J1 de votre carte grise = 1P



▷ 1 Pt

Petit utilitaire • Rubrique J1 de votre carte grise = 1P



▷ 3 Pts

- Rubrique J1 de votre carte grise = CCTE
- Rubrique F2 de votre carte grise = P1AC > 2t et ≤ 2,75t

Grand utilitaire • Rubrique J1 de votre carte grise = CCTE



▷ 6 Pts

- Rubrique F2 de votre carte grise = P1AC > 2t et ≤ 2,75t
- Rubrique J1 de votre carte grise = CCTE
- Fourgon plateau

Petit camion • Rubrique J1 de votre carte grise = CCTE



▷ 10 Pts

- Rubrique F2 de votre carte grise = P1AC > 2,75t et ≤ 3,5t
- Rubrique J1 de votre carte grise = CCTE
- Fourgon plateau relevé

Petite remorque • Simple essieu



▷ 1 Pt

Grande remorque • Double essieu



▷ 3 Pts

Autre moyen



▷ 1 Pt

### Tri-score des déchets transportés



Déchets dont le recyclage est totalement financé par une éco-contribution

A B C D E

Autres déchets recyclables, sans sur-tri

A B C D E

Autres déchets recyclables, après sur-tri

A B C D E

Autres déchets recyclables, à fort impact environnemental

A B C D E

Déchets non recyclables et/ou non triables

A B C D E

En cas d'apport de plusieurs déchets, le Tri-score le plus élevé s'applique.

La liste des déchets acceptés varie d'un site à l'autre.

## Quelques règles de bons sens et de civisme



### Lutte contre le bruit

L'arrêté préfectoral du 19/07/1996, article 3, Précise les règles à suivre concernant le bruit.

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers, à l'aide de véhicules, outils ou appareils (motoculteurs, tondeuses à gazon, micro tracteurs, tronçonneuses, perceuse, raboteuses, tailles-haies, scies mécaniques...) susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, peuvent être effectués en respectant certains horaires :

1

JOURS OUVRABLES

de 8h30 à 12h

et de 14h30 à 19h30

2

SAMEDIS

de 9h à 12h

et de 15h à 19h

3

DIMANCHES ET  
JOURS FÉRIÉS

de 10h à 12h



En règle générale, entre 22h et 6h du matin, il est interdit de gêner ses voisins par des bruits



intempestifs dus à l'utilisation d'appareils, tels que télévision, radio, chaîne HIFI.....



Nous vous invitons à respecter ces horaires pour la tranquillité de tous

## « Recensement Militaire, journée d'appel à la préparation militaire »

Dans les 3 mois qui suivent leur 16ème anniversaire, tous les jeunes français (filles et garçons) doivent se faire recenser à la Mairie de leur domicile. Cette démarche obligatoire s'insère dans le parcours de citoyenneté comprenant le recensement, l'enseignement de défense et la journée d'appel à la préparation à la Défense. Cette journée donne lieu à la délivrance d'un certificat exigé pour présenter les concours et examens organisés par les autorités publiques (permis de conduire, baccalauréat, inscription en faculté...)



### STATIONNEMENT DES VÉHICULES

L'arrêt ou le stationnement des véhicules ne doit pas gêner la circulation. Un véhicule ne peut rester indéfiniment sur la voie publique à la même place sous peine de sanction

### ELAGAGES DES ARBRES

Les propriétaires ou locataires doivent élaguer les arbres, haies et arbustes situés sur leur propriété en bordure de la voie publique ou des propriétés voisines afin qu'ils n'empiètent pas sur celles-ci.

### BRÛLAGE DES VÉGÉTAUX

Par arrêté préfectoral, le brûlage des végétaux est interdit dans le bourg. Ils peuvent être déposés à la déchetterie ou compostés au jardin.

### BALAYAGE DES TROTTOIRS

En cas de neige ou de formation de verglas, les propriétaires ou les locataires ont l'obligation de dégager et sabler leur pas de porte respectif et le trottoir devant leur maison jusqu'au caniveau. En cas d'accident leur responsabilité est engagée. Cette obligation légale est dans l'intérêt et la sécurité de

### NOS AMIS LES ANIMAUX

Propriétaires d'animaux, ne laissez pas vos bêtes être la source de gêne pour vos voisins ! ne laissez pas vos chiens aboyer de façon intempestive faites en sorte que les trottoirs restent propres, apprenez lui à faire ses déjections dans le caniveau ou ramassez les ! ne le laissez pas vagabonder afin d'éviter les accidents. Une déclaration en Mairie est obligatoire pour les chiens dangereux comme le stipule la loi du 6 janvier 1999.



**Afin de garantir la convivialité de vos manifestations, merci d'en avertir vos voisins.**

**L'organisation d'un « feu d'artifice » doit impérativement faire l'objet d'une demande d'autorisation en Mairie**

# Le Château d'eau



Une permanence sera faite un samedi matin afin que vous puissiez visiter l'intérieur du château d'eau

Rénovation de notre château d'eau et mise en route du surpresseur en septembre 2021, la pression d'eau est désormais convenable.



La fibre est installée à Bazoches en Dunois depuis le 30 juin 2021. A ce jour, seul SFR commercialise les abonnements. ORANGE devrait proposer ses offres courant 2022.

Le cimetière a été aménagé avec la mise en place du Colombarium et la possibilité de mettre des urnes.

Comme en 2021, le nettoyage mécanique des caniveaux sera effectué.

Divers travaux d'entretien ont été effectués comme la rénovation des bouches d'égouts rue de l'Ecole



Pour 2022, les travaux de la nouvelle école vont démarrer sous peu, les procédures d'appels d'offres pour les travaux ont aussi pris beaucoup de retard avec cette crise sanitaire .

Des travaux de réfection des trottoirs par tranches sont envisagés, ainsi que le remplacement des fenêtres et de la porte d'entrée du logement communal.

Un relais d'antennes téléphonique devrait être installer sur Bazoches en Dunois.

# Retour sur 2021 en photos



# Retour sur 2021 en photos



# L'OPAH SE POURSUIT EN COEUR DE BEAUCE !

Vous êtes propriétaire bailleur ou occupant ? Vous souhaitez améliorer votre logement ?

L'OPAH se poursuit en Cœur de Beauce !

La Communauté de Communes Cœur de Beauce a lancé en 2015 une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur son territoire, animée par SOLIHA, dont le principe est d'accompagner les propriétaires occupants et bailleurs dans leur projet et mobiliser des subventions pour financer les travaux.

## UN DISPOSITIF COUP DE POUCE... PROFITEZ-EN DÈS MAINTENANT !

Suite à la hausse croissante du nombre de projets réalisés, la collectivité a souhaité en lien avec ses partenaires poursuivre son action d'amélioration de l'habitat sur le territoire.

Les 4 types d'interventions sont :

- La rénovation thermique
- L'adaptation du logement à la perte d'autonomie
- L'habitat dégradé
- Les logements locatifs à loyer modéré

L'OPAH sera également renouvelée en 2022 (les types d'interventions seront définis ultérieurement à l'issue des études préalables.)

## RENSEIGNEZ-VOUS SANS ATTENDRE !

Renseignez-vous auprès de SOLIHA 28 sur les aides disponibles au **02 38 20 08 58** ou par mail à l'adresse suivante : [contact28@solih.fr](mailto:contact28@solih.fr).

- Des conseils techniques pour vos travaux
- Une assistance dans vos démarches
- Des subventions très incitatives

## LES PERMANENCES

Des permanences\* d'informations sont également organisées sans rendez-vous dans les MSAP (Maison de services au public) d'Orgères-en-Beauce, Janville-en-Beauce et les Villages Vovéens aux dates suivantes;

Les mois pairs (février, avril, juin, août, octobre et décembre)

- Le 3ème mercredi à la MSAP de Les Villages Vovéens de 10H00 à 12H00, située 4 rue Gallas Texier
- Le 1er mercredi à la MSAP d'Orgères-en-Beauce, de 10h à 12h, située 2, rue de l'Arsenal

Les mois impairs (janvier, mars, mai, juillet, septembre, novembre)

- Le 3ème mercredi à la MSAP de Janville-en-Beauce, de 10h à 12h, située 1, rue du docteur Casimir Lebel – ZA de l'Ermitage.

\*Les mesures de précaution sanitaire sont assurées lors de l'accueil du public aux permanences





**Cœur de Beauce**  
communauté de communes



Animée par :  
**SOLiHA**  
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT  
NORMANDIE SEINE  
Eure / Eure-et-Loir



## DES AIDES POUR RENOVER VOTRE LOGEMENT

avec l'Opération Programmée  
d'Amélioration de l'Habitat

**2021-2026**

- Conseils gratuits
- Assistance technique
- Dossiers de subvention
- Accompagnement personnalisé

### RENSEIGNEZ-VOUS DES MAINTENANT

Lors des permanences mensuelles d'information  
(sauf en août)

**au sein des Maisons France Services  
sur RDV**

#### les mois pairs

*février, avril, juin, octobre, décembre*

**le 1er mercredi**

**à Orgères-en-Beauce de 10h à 12h**

*2 rue de l'Arsenal*

**le 3ème mercredi**

**aux Villages Vovéens de 10h à 12h**

*4 rue Texier Gallas*

#### les mois impairs

*janvier, mars, mai, juillet, septembre, novembre*

**le 3ème mercredi**

**à Janville-en-Beauce de 10h à 12h**

*ZA de l'Ermitage*

et ponctuellement dans les communes alentours

En contactant directement l'opérateur

**SOLiHA**  
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

Agence EURE-ET-LOIR

**02 37 20 08 58**

[contact28@soliha.fr](mailto:contact28@soliha.fr)

[www.soliha-normandie-seine.fr](http://www.soliha-normandie-seine.fr)

En saisissant votre demande sur le site :  
[monprojet.anah.gouv.fr](http://monprojet.anah.gouv.fr)

**Amélioration habitat**





## Coordonnées

Communauté de Communes Cœur de Beauce  
ZA de L'Ermitage  
1 rue du Docteur Casimir Lebel  
28310 JANVILLE-EN-BEAUCE  
TEL : 02 37 90 15 41

La Communauté de Communes Cœur de Beauce regroupe les communes suivantes :

[ARDELU](#) | [BAIGNEAUX](#) | [BARMAINVILLE](#) | [BAUDREVILLE](#)  
[BAZOUCHES-EN-DUNOIS](#) | [BAZOUCHES-LES-HAUTES](#) | [BEAUVILLIERS](#)  
[CORMAINVILLE](#) | [COURBEHAYE](#) | [DAMBRON](#) | [ÉOLE-EN-BEAUCE](#)  
[FONTENAY-SUR-CONIE](#) | [FRESNAY-L'ÉVÊQUE](#) | [GARANCIÈRES-EN-BEAUCE](#)  
[GOMMERVILLE](#) | [GOUILLONS](#) | [GUILLEVILLE](#) | [GUILLOVILLE](#) | [INTRÉVILLE](#)  
[JANVILLE-EN-BEAUCE](#) | [LES VILLAGES VOVÉENS](#) | [LEVESVILLE-LA-CHENARD](#)  
[LOIGNY-LA-BATAILLE](#) | [LOUVILLE-LA-CHENARD](#) | [LUMEAU](#) | [MÉROUVILLE](#)  
[MOUTIERS-EN-BEAUCE](#) | [NEUVY-EN-BEAUCE](#) | [NOTTONVILLE](#)  
[OINVILLE-SAINT-LIPHARD](#) | [ORGÈRES-EN-BEAUCE](#) | [OUARVILLE](#)  
[OYSONVILLE](#) | [PÉRONVILLE](#) | [POINVILLE](#) | [POUPRY](#) | [PRASVILLE](#)  
[RÉCLAINVILLE](#) | [ROUVRAY SAINT DENIS](#) | [SAINVILLE](#) | [SANTILLY](#)  
[TERMINIERS](#) | [TILLAY-LE-PENEUX](#) | [TOURY](#) | [TRANCRAINVILLE](#)  
[VARIZE](#) | [VILLARS](#) | [YMONVILLE](#)

## LES HORAIRES

La communauté de communes est composée de trois pôles (Janville-en-Beauce, Orgères-en-Beauce et Les Villages Vovéens).

### JANVILLE-EN-BEAUCE

1 rue du Dr Casimir Lebel – ZA de l'Ermitage, 28310 Janville-en-Beauce  
02 37 90 15 41

- du lundi au jeudi : de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h00
- le vendredi : de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

### ORGÈRES-EN-BEAUCE

2 rue de l'Arsenal 28140 Orgères-en-Beauce  
02 37 99 72 84

- du lundi au jeudi : de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
- le vendredi : de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

### LES VILLAGES VOVÉENS

4 rue Texier Gallas – VOVES – 28150 LES VILLAGES VOVÉENS  
02 46 72 05 10

- mardi et jeudi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
- mercredi et vendredi : de 8h30 à 12h30

## Horaires Agence Postale Orgères en Beauce

Lundi	Mardi / Jeudi / Vendredi	Mercredi / Samedi
13h30 — 17h	9h – 12h et 14h — 17h	9h — 12h

# LES MAISONS DE SERVICES AU PUBLIC (MSAP) DEVIENNENT MAISONS FRANCE SERVICES

France services, c'est le retour du service public au cœur des territoires ! Immatriculation de véhicules, RSA, impôts, permis de conduire, accès à vos services en ligne... À moins de 30 minutes de chez vous, au sein du territoire Cœur de Beauce, les agents de vos France services à Janville-en-Beauce (antenne à Sainville) et à Les Villages Vovéens (antenne Orgères-en-Beauce) sont formés et disponibles pour vous accompagner dans vos démarches du quotidien.

France services, c'est avant tout un guichet unique qui donne accès dans un seul et même lieu aux principaux organismes de services publics : le ministère de l'Intérieur, le ministère de la Justice, les Finances publiques, Pôle emploi, l'Assurance retraite, l'Assurance maladie, la Caf, la MSA et la Poste. Ainsi, pour résoudre vos démarches les plus complexes, les agents peuvent s'appuyer sur leurs correspondants au sein du réseau de ces neuf partenaires nationaux mais aussi sur leurs partenaires locaux.

Maisons France Services	Antennes
<p><b>Janville-en-Beauce</b></p> <p>Horaires :</p> <p>Lundi, jeudi : 8h45 à 12h30 et 13h30 à 18h Mardi, mercredi : 8h45 à 12h30 et 13h30 à 18h Vendredi : 8h45 à 12h30 et 13h30 à 17h</p> <p>Adresse :</p> <p>ZA de l'Ermitage, 1 rue du Docteur Casimir Lebel – 28310 Janville-en-Beauce</p> <p>Contact :</p> <p>Jennifer GARNIER 02 37 90 15 41 msapjanville@coeurdebeauce.fr</p>	<p><b>Antenne à Sainville</b></p> <p>Horaires :</p> <p>Mardi : 13h45 à 18h Vendredi : 9h à 12h</p> <p>Adresse :</p> <p>Mairie de Sainville, 9 rue de la Porte d'Étampes – 28700 Sainville</p> <p>Contact :</p> <p>Dalila GAILLARDET 07 84 90 65 19 antennes.franceservice@coeurdebeauce.fr</p>
<p><b>Les Villages Vovéens</b></p> <p>Horaires :</p> <p>Mardi, jeudi : 8h30 à 12h30 et 13h30 à 17h30 Mercredi et vendredi : 8h30 à 12h30</p> <p>Adresse :</p> <p>4 rue Texier Gallas, Voves – 28150 Les Villages Vovéens</p> <p>Contact :</p> <p>Frédérique BAUER 02 46 72 05 10 msapvoves@coeurdebeauce.fr</p>	<p><b>Antenne à Orgères-en-Beauce</b></p> <p>Horaires :</p> <p>Lundi : 9h à 12h30 Mercredi, jeudi : 14h à 18h</p> <p>Adresse :</p> <p>2 rue de l'Arsenal – 28140 Orgères-en-Beauce</p> <p>Contact :</p> <p>Adeline BOUCHEREAU 02 37 99 72 84 msaporgeres@coeurdebeauce.fr</p>

# L'ÉOLE - PROGRAMME 2022



Située sur la commune de Gommerville au nord du territoire, l'Éole est une salle de spectacle de 168 places assises en gradin, qui propose un programme culturel varié et accessible à tous : concerts, comédies, humour, théâtre classique et contemporain, spectacles jeune public, stages de pratiques artistiques, projections...

En dehors des jours de spectacles, la salle peut être louée pour des événements privés, associatifs....

Pour recevoir toute l'actualité de l'Éole, inscrivez-vous à la newsletter sur [www.coeurdebeauce.fr](http://www.coeurdebeauce.fr)

48 ROUTE DE VOVES - 28310 GOMMERVILLE  
eole@coeurdebeauce.fr | 02 37 99 72 84 | 07 56 06 06 56

## TARIFS

Plein tarif : 12€ (adhérent CNAS : 10€)

Tarif réduit : 6€ (adhérent CNAS : 5€)

Tarif famille (2 adultes + 2 enfants et 4€ par enfant sup.) : 32€ (adhérent CNAS : 30€)

Spectacle jeune public : 4€

Abonnement 3 spectacles : 30€ (coupon d'abonnement disponible au dos du programme)

## Programmation 2022

### Enfin vieille

par Laura Elko  
Samedi 8 janvier | 20h30  
Humour - 6€/12€

### Tout seul mais ça va

par le Collectif 36 bis  
Samedi 19 février | 20h30  
Humour - 6€/12€

### Le merveilleux voyage de Nils Holgersson

par la Compagnie de l'Essaim  
Dimanche 10 avril | 15h30  
Conte théâtral et musical - 4€

### Les Sœurs Moustaches

Vendredi 20 mai | 20h30  
Concert - 6€/12€

### Sauvons les pâquerettes

par le Collectif Coqcigrue  
Dimanche 12 juin | 15h30  
Jeune public - 4€

### Richard III

par la Compagnie du Théâtre en Pièce  
Vendredi 28 janvier | 20h30  
Théâtre - 6€/12€

### Sing that Fight

par Tap that Jazz  
Samedi 5 mars | 20h30  
Concert - 6€/12€

### Fête du court métrage

Mercredi 16 mars  
Cinéma - Gratuit

### L'Arnaqueuse

par Thom Trondel  
Vendredi 6 mai | 20h30  
Humour - 6€/12€

### Azalé, y a des coups de foudre qui se perdent

par le Compagnie Hors les Rangs  
Vendredi 1<sup>er</sup> juillet | 20h30  
Clown - 6€/12€

# La Communauté de Communes Coeur de Beauce et l'association PEP 28 proposent :

Pour les enfants jusqu'à 3 ans :

## **Relais Petite Enfance (RPE)**

Itinérant sur 8 sites : Baudreville, Janville-en-Beauce, Orgères-en-Beauce, Rouvray-St-Denis, Sainville, Terminiers, Toury, Les Villages Vovéens.

- Ateliers d'éveil pour les enfants en compagnie de leur assistant maternel le matin sur les sites itinérants
- Permanence téléphonique et temps d'accueil public l'après-midi dans les permanences RAM (Janville-en-Beauce, Orgères en B/Terminiers, Voves) sur rendez-vous pour les familles et assistants maternels.

Le RPE est un lieu où les professionnels de l'accueil à domicile se rencontrent, s'expriment et tissent des liens sociaux.

C'est aussi un lieu d'information, d'orientation et d'accès aux droits pour les parents et les professionnels (ou les candidats à l'agrément). Pour toute question « Petite Enfance », n'hésitez pas à contacter le RPE CCCB : Noémie Mannetier, 06 46 08 09 59, ram.cccb1@pep28.asso.fr

Pour les enfants de 3 à 11 ans :

## **11 accueils périscolaires**

A Baudreville, Bazoches-en-Dunois, Janville-en-Beauce, Orgères-en-Beauce, Ouarville, Rouvray-St-Denis, Terminiers, Toury, Sainville, Les Villages Vovéens, Ymonville. Avant et après l'école. Inscription sur place.

## **8 accueils de loisirs**

A Baudreville, Bazoches-en-Dunois, Janville-en-Beauce, Orgères-en-Beauce, Sainville, Terminiers, Toury, Les Villages Vovéens.

Tous les mercredis en période scolaire et pendant les vacances : les semaines d'ouverture sont différentes selon les sites (voir dossier inscription).

Inscription sur place.

Pour les 11-17 ans (collégiens et lycéens) :

## **3 Espaces Jeunes**

A Orgères-en-Beauce, Toury, Les Villages Vovéens.

- Activités et sorties adaptées aux adolescents tous les mercredis après-midi (sauf Orgères-en-Beauce).
- Stages culturels ou sportifs à chaque période de vacances (sauf Noël) : les semaines d'ouverture sont différentes selon les sites (voir dossier inscription).

Voir dossier inscription. Inscription sur place.

## **4 Séjours**

Un Séjour ski est proposé chaque hiver en février (36 places) et 3 séjours ont lieu en juillet (24 places chacun).

**Retrouver toutes les informations et coordonnées des centres, dossiers et fiches d'inscriptions, projets pédagogiques et planning d'activités sur [www.coeurdebeauce.fr](http://www.coeurdebeauce.fr) ou [www.lespep28.org](http://www.lespep28.org)**

Contacts : M. Jacques, directeur pôle enfance jeunesse PEP 28 sur la CCCB, 06 10 73 67 86, [directeurdelpole3@pep28.asso.fr](mailto:directeurdelpole3@pep28.asso.fr)

Mme Leauté-Pilon, adjointe au directeur pôle enfance jeunesse PEP 28 sur la CCCB, 06 74 83 41 52, [adjointdelpole3@pep28.asso.fr](mailto:adjointdelpole3@pep28.asso.fr)



**Bazoch' Attitude**  
@bazochattitude · Communauté

Envoyer un e-mail

Association pour organiser diverses manifestations et activités sur la commune de Bazoches en Dunois. Rdv aussi sur <http://www.bazoches-en-dunois.org/>

**bazochattitude@gmail.com**

**06 20 41 19 21**



**Familles Rurales**  
**Association de la Basse Conie**  
**famillesruralesbasseconie@gmail.com**



**Bouge nos écoles**  
**bougenosecoles@gmail.com**  
**06 87 54 52 9**



**Ludo Beauce**  
**ludobeauce@gmail.com**  
**06 38 85 48 43**

